



Ce que vous pouvez faire si ...

Vous ou quelqu'un que vous connaissez est harcelé ou attaqué.

- **Documenter** ce qui s'est passé. Si vous pouvez le faire en toute sécurité, faites des enregistrements vidéo ou audio et saisissez des photos. Quoi que ce soit, notez ce qui s'est passé, l'endroit où l'incident s'est passé et quand il s'est arrivé. Faites-le pendant que l'incident est encore frais dans votre mémoire.
- Ayez les noms et les coordonnées des **témoins** à votre disposition.
- **Annoncez-le.** Partagez ce qui s'est passé avec au moins une personne ou une organisation avec laquelle vous vous sentez confortable.
- Si vous êtes dans une **école publique**, déposez officiellement votre dossier de plainte. Consultez le site web de votre district scolaire ou collège pour savoir mieux le programme qui concerne comment de porter plainte et de droits civiques. Suivez la procédure pour vous assurer que votre plainte d'harcèlement est complète et a été déposée à temps.
- Vous pouvez également déposer votre plainte si vous êtes **en prison, ou dans un hôpital d'État**. Demandez au personnel la procédure réglant comment déposer une plainte d'harcèlement et suivez-le.
- Votre lieu de travail ou votre école privée peuvent aussi avoir le programme concernant la façon de déposer les plaintes relatant à l'harcèlement.
- Si vous êtes harcelé ou attaqué par votre **partenaire ou un membre de votre famille**, vous pouvez appeler Idaho Violence Domestique sur la ligne d'aide suivante: 1-800-669-3176 ou Aide Juridique de Idaho sur la ligne suivante : 1-877-500-2980.
- Pour **déposer une plainte d'harcèlement** auprès de l'ACLU de Idaho, allez à <https://www.acluidaho.org/en/resources/report-civil-liberties-violation>. Nous surveillons de près les violations des droits civils partout au niveau de l'état de Idaho. Parfois, nous pouvons vous aider à vous référer ailleurs ou vous donner d'autres aides.